



## AVIS PUBLIC

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**320, ch. de la Grande-Côte et 223, rue Springhill**

### **Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **320, ch. de la Grande-Côte et au 223 rue Springhill** ont été déposées à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 27 novembre 2023, à 18h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à [greffe@ville.rosemere.qc.ca](mailto:greffe@ville.rosemere.qc.ca)

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 23 novembre 2023 à 17 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le service permis et inspections, au numéro de téléphone suivant : 450-621-3500.

FAIT À ROSEMÈRE CE 13 NOVEMBRE 2023.

Sonia Montpetit  
Directrice de l'urbanisme